



Abonne-toi via TMoney  
et tente de gagner plein de cadeaux

\*145\*434# La Fibre ☎ 888 119

Promo valable jusqu'au 7 Juillet 2024  
Réglement du jeu consultable sur le site web togocom.tg  
Avancer. Pour vous. Pour tous. togocom.tg



Les Jeux Olympiques de Paris

**Le championnat de la russophobie** P.7



**Quand les défaillances de la justice togolaise mettent à mal le vivre-ensemble** P.6

Lauréat du Prix  
d'Excellence RDI-France

# La Dépêche

Hebdomadaire d'Information Générale paraissant au Togo

Nouvelle adresse : 18, rue des Mirabelles, Tokoin Doumassésé, tel: 90 19 66 68 / Courriel: ladepechetg@gmail.com

Directeur de publication: MEWENEMESSE K.Apollinaire

31<sup>e</sup> année / **N° 1193 du 31 Juillet 2024** | Prix: 250 FCFA

Lutte démocratique

# Freedom Togo-MLN rallume la flamme

 P.3

**Joachim AGBETIM et son émission suspendus pour 3 mois après avoir reçu François Boko en direct** P.4



**Enregistrement des naissances au Togo**  
**L'impact de la gratuité validé en atelier à Tsévié** P.2



**Aliko Dangoté face à la « mafia » au Nigeria** P.5



**Les parents de Sow Bertin Agba retenus au SCRIC** P.3

**Les élections américaines sous l'ombre de la tentative meurtrière contre Trump** P.6



Isidoros Karderinis, journaliste, romancier et poète

Enregistrement des naissances au Togo :

## L'impact de la gratuité validé en atelier à Tsévié

Depuis ce mardi 30 juillet 2024, Tsévié (préfecture du Zio) accueille un atelier de validation du rapport issu de l'étude d'impact de la gratuité de l'enregistrement des naissances au Togo. Cette activité organisée par le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et du Développement des Territoires (MATDDT) avec l'appui technique et financier de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), s'inscrit dans une série de mesures visant à renforcer la protection sociale des citoyens et à promouvoir un développement inclusif dans le pays.

L'initiative de la gratuité de l'enregistrement des naissances, annoncée par le Président Faure Essozimna Gnassingbé

lors de la campagne présidentielle de 2020 et concrétisée par le décret N°2021-134/PR du 14 décembre 2021, a été mise en



### Remerciements & Annonces

Togbui Mawuko AKLASSOU ADELA IV, Chef du canton de Bè  
Togbui Michel Agboli ADJALLE-DADZIE VI, Chef du canton d'Amoutivé et Chef Supérieur de la ville de Lomé

Le Conseil du Trône du canton de Baguida

Togbui Assignon KALIKOUVI, Chef du canton d'Ahépé

Togbui Joseph AKLASSOU-GANA, Chef du quartier de Bè Agodo-Atimé

Togbui Apédo OFFISSA, Chef du quartier de Tokoin Enyonam

Togbui Jean Ayao AWALEGBEDI, Chef du quartier de Bè Klikamé

Togbui Agbodzezo Akakpo KENON, Chef du quartier d'Akodessewa Aelimé

Le conseil des notables de Bè et d'Agodogblé

Contre-Amiral Fogan ADEGNON, Directeur Général du Port Autonome de Lomé

Gomado Koamy Joseph, Maire de la Commune du Golfe 1

AKLIKOKOU Douwogbo Michel, chef de la famille AKLIKOKOU

AHONGAN Hotodoufio Koami, sa femme et ses enfants en Belgique

AHONGAN Kodjo, sa femme et ses enfants à Lomé

AHONGAN Cécile épouse GEDU, son époux et ses enfants à Lomé

AHONGAN Papavi, sa femme et ses enfants à Lomé

AHONGAN Marie, son époux et leurs enfants en France

AHONGAN Rose, son époux et leurs enfants en Belgique

AHONGAN Mathieu Cécile, ses frères et sœurs

EDOH Koudjodji, ses frères, sœurs et leurs enfants

AKLIKOKOU Koami Amouzouvi dit Brisilir

AKLIKOKOU NYALETASSI Christian, ses frères, sœurs et leurs enfants

AKLIKOKOU AMEDO Fofo, ses frères, sœurs et leurs enfants

DJADOO flavien, ses frères sœurs et leurs enfants

KOUDAKPO Akakpo, ses frères et leurs enfants

KOUDAKPO Anani, ses frères et leurs enfants

APETOGBOR Assou, ses frères et

leurs enfants  
Veuve Marie Ama Noël AHONGAN née GBETSI...

Les enfants du défunt  
AHONGAN Abla Mawussi Bella en France

AHONGAN Adjo Kafui épouse ADDEH au Ghana

AHONGAN Afi Sénam épouse GUENOUKPATI

AHONGAN Yawo Adodo Franck AHONGAN koami Dodji

AHONGAN Akossiwa Viviane épouse Kove

Les familles parentes, alliées et amies

Profondément touchées par les nombreuses marques de sympathie et d'affection que vous leur avez témoignées lors du décès de leur très cher et regretté :



**AHONGAN Ayao Noël dit Elovía (Petit caïman),**  
dépanneur décédé le 10 juin 2024 à l'âge de 62 ans

Vous renouvent leurs sincères remerciements et vous prient de bien vouloir assister ou de vous unir d'intentions aux cérémonies funéraires qui se dérouleront suivant le programme ci-après :

#### Programme

**Samedi 03 août 2024 :**  
19h à l'aube : Veillée de prières et de chants dans la maison mortuaire

**Dimanche 04 août 2024**  
09h00 : Libation (Sikodé) suivie des grandes funérailles

15h00 : Levée du corps suivie de l'inhumation au cimetière familial de Bè Agodo-Atimé

**Maison mortuaire :** Maison TUDZI AHONGAN à Bè Agodo-Atimé non loin du Centre Communautaire de Bè.

vigueur dès le 1er janvier 2022. Cette mesure a été prise en réponse à des statistiques préoccupantes fournies par le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), qui montrent que 22% des enfants togolais ne disposent pas d'un acte de naissance, un chiffre atteignant 31% dans les zones rurales.

Le coût élevé de la délivrance des actes de naissance a souvent été un obstacle majeur pour les parents, rendant cette gratuité essentielle pour améliorer les taux de déclaration des naissances.

Un an après la mise en application de cette mesure, le ministère de l'administration territoriale, avec l'appui technique et financier de l'OIF, a commandité une étude pour évaluer l'impact de cette gratuité. À cet effet, un consultant international a été recruté pour mener cette étude à l'échelle nationale, afin de tirer les premières leçons et d'identifier les améliorations possibles pour optimiser l'enregistrement des naissances.

La cérémonie d'ouverture du présent atelier de validation a été présidée par M. Robert Baoubadi Bakai, Directeur de Cabinet du ministre de l'Administration territoriale. L'atelier rassemble du mardi 30 au mercredi 31 juillet 2024, divers acteurs clés, dont des représentants des ministères concernés

(Administration territoriale, Économie et Finances, Santé, Justice, Économie numérique et Transformation digitale, et Action sociale), des agents d'état civil, des préfets, des maires, et des partenaires techniques et financiers.

Dans son intervention, le directeur de cabinet du MATDDT a souligné que l'objectif principal de cet atelier de Tsévié est de « valider le rapport sur l'impact de la gratuité de l'enregistrement des naissances, élaboré par le consultant. » Plus spécifiquement, les participants viseront à analyser les résultats de l'étude en fonction des critères d'évaluation préétablis ; identifier les obstacles, les leçons apprises et les meilleures pratiques pour l'application de la mesure de gratuité ; et approuver et prioriser les recommandations formulées pour améliorer le système d'enregistrement des naissances.

D'après l'exposé du Directeur de l'Administration Territoriale et des Frontières (DATF), M. Patchassi Kadanga, au menu de ces deux jours concrètement, des présentations et des communications sur le contexte et les résultats de l'étude, suivies de débats et de travaux de groupe. Le premier jour est consacré à la mise en route de l'atelier, avec des communications sur la mesure de gratuité et les résultats de l'étude. Les

travaux de groupe se concentrent sur les observations du rapport d'étude.

Au deuxième jour, les participants travaillent sur l'opérationnalisation des recommandations, suivie d'une restitution en plénière et de discussions. L'atelier se clôturera par l'adoption du rapport général.

Pour sa part, la Représentante de l'OIF pour l'Afrique de l'Ouest, Madame Thi Hoang Mai Tran, a exprimé sa satisfaction quant à l'aboutissement de l'étude soutenue par l'Organisation Internationale de la Francophonie, en collaboration avec le ministère de l'administration territoriale. Elle a souligné que cette étude s'inscrit dans la volonté du gouvernement togolais de moderniser le système d'état civil et d'améliorer l'accès des populations, notamment les plus vulnérables, aux services publics fondamentaux, tels que l'accès à une identité juridique, rappelant que l'OIF, par son projet « État civil », contribue fièrement à cet objectif.

Entre-temps, le Préfet de Zio, M. Kadévi Kodjo Etse, a accueilli chaleureusement les participants dans sa préfecture, encourageant vivement chaque acteur à s'engager activement tout au long des travaux.

M.K

### AVIS DE VENTE

Un hectare de terrain rural est mis en vente dans la préfecture de Zio à Tsévié plus précisément à Zogbedji (village de Havé)  
Prix : Un million huit cent mille francs (1 800 000 FCFA) / Contact : 99 82 92 19 - 91 35 96 78 - 92 56 56 33

Lutte démocratique

# Freedom Togo-MLN rallume la flamme

Le samedi 20 juillet 2024 marque un tournant décisif dans la lutte pour la démocratie au Togo. Un nouveau front politique, dénommé « Freedom Togo » ou « Mouvement de Libération Nationale » (MLN), a été créé par trois figures de proue de la diaspora togolaise : Kofi Yamgnane, ex-Secrétaire d'Etat français, Jean-Sylvanus Olympio, homme d'affaires, et Me François Akila-Esso Boko, ex-ministre togolais de l'Intérieur. Résidant hors des frontières togolaises, ces leaders n'ont jamais cessé de s'impliquer activement dans la vie politique de leur pays d'origine.

Dans son discours inaugural, Kofi Yamgnane a clairement exposé les ambitions du MLN : « Promouvoir la démocratie, la bonne gouvernance, la paix et le développement comme un préalable à la Renaissance d'un véritable État de droit au Togo ». Cette déclaration résonne comme une promesse de renouveau dans un pays où le régime en place depuis plus de cinquante ans, continue de régner sans partage.

François Boko a renforcé cette vision en soulignant l'engagement de Freedom Togo à mettre fin à la « monarchisation » du Togo. L'exilé politique de près de deux décennies a insisté sur l'importance de reconstruire le pays sur les bases de la justice, de l'Etat de droit et de la réconciliation nationale.

Selon lui, redonner espoir à la jeunesse togolaise et la placer sur la voie de la prospérité économique, sociale et culturelle est essentiel. Boko a également rappelé une leçon fon-

damentale de Nelson Mandela : « Aucun de nous, en agissant seul, ne peut atteindre le succès. » Comme pour signifier la nécessité d'une mobilisation collective pour parvenir à un véritable changement.

### Les modes d'action du MLN

Le MLN se veut un mouvement rassembleur, né de l'indignation face à la tentative de transformer le Togo en une monarchie par la violence et la tricherie. Cette révolte s'est explicitement manifestée le 20 avril 2024, lors du premier appel pour le départ immédiat et sans condition de Faure Gnassingbé : « Faure doit partir ! Maintenant ! »

Kofi Yamgnane, principal initiateur du mouvement, a décrit la genèse de cette initiative lors d'une récente interview accordée à nos confrères de Plumes d'Afrique : « Lorsque j'ai entendu, au mois de mars, dire que le Togo avait changé de régime sans référendum, avec une

constitution votée par une assemblée dont le mandat était expiré, mon sang n'a fait qu'un tour. Nous devons agir, et pour cela, il faut que le peuple parle d'une seule voix. »

Jean-Sylvanus Olympio, pour sa part, a mis en avant le dilemme auquel font face les Togolais, notamment ceux de la diaspora, obligés de contribuer au développement d'autres pays en raison de la « dictature héréditaire » des Gnassingbé. « Les Togolais n'ont plus le choix : l'exil ou la prison ! » a-t-il déploré, soulignant que le MLN se fixe comme unique objectif de faire partir « le tyran » Faure Gnassingbé et ses affidés pour éviter que le Togo ne sombre dans une situation comparable à celle d'Haïti ou, pire, d'un Rwanda meurtri par le génocide.

### Les chances de réussite du MLN : Analyse

Le MLN se distingue par son ambition de créer un mouvement unificateur, transcendant les divisions politiques internes. Contrairement aux précédents fronts politiques comme le FRAC, CAP-2015, CST, ARC EN CIEL, le Groupe des 6, la C14, et la DMK, qui ont chacun eu des objectifs similaires mais ont souvent été marqués par des dissensions internes, le MLN cherche à rassembler toutes les



Kofi Yamgnane, François Boko et Jean-Sylvanus Olympio

voix dissidentes sous une même bannière.

Le MLN se présente comme un mouvement porteur d'espoir, mais ses chances de réussite dépendent de plusieurs facteurs clés :

- 1- Unité et cohésion : La capacité du MLN à fédérer les différentes factions de l'opposition sera capitale. Les divisions historiques au sein de l'opposition togolaise ont souvent affaibli les efforts de changement. Le MLN devra donc s'efforcer de maintenir l'unité en évitant les querelles internes.
- 2- Soutien populaire : Le mouvement devra obtenir un soutien massif de la population togolaise, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. La mobilisation des citoyens et la création d'un large consensus seront essentielles pour exercer une pression significative sur le régime en place.
- 3- Harcèlement diplomatique : Le MLN prévoit de recourir à l'indignation, au harcèlement

diplomatique et à la révolte. Une stratégie diplomatique efficace pourrait attirer l'attention de la communauté internationale et mettre en lumière les violations des droits de l'homme et les pratiques anti-démocratiques du régime togolais.

4- Leadership et crédibilité : La crédibilité et le charisme des leaders du MLN joueront un rôle déterminant. Kofi Yamgnane, Jean-Sylvanus Olympio et Me François Akila-Esso Boko devront prouver qu'ils sont capables de mener une lutte efficace et cohérente, tout en inspirant confiance aux Togolais.

Freedom Togo-MLN représente une lueur d'espoir pour de nombreux Togolais désillusionnés par des décennies de dictature. Cependant, seul le temps dira si cette nouvelle coalition parviendra à réaliser ce que tant d'autres ont tenté avant elle : instaurer une véritable alternance politique au Togo.

Yvette SOSSOU

## Bertin Sow Agba :

# Traqué jusqu'à la mort et au-delà

Peut-on traquer une personne de son vivant jusqu'après sa mort ? C'est possible au Togo ! Le récent épisode de l'arrestation de la famille de feu Bertin Sow Agba, survenue la semaine passée à leur arrivée en terre togolaise, illustre tragiquement cette réalité. Cet événement vient s'ajouter à une série de persécutions qui ont marqué les dernières années de vie de l'homme d'affaires, décédé en exil en Afrique du Sud, où il avait fui pour échapper à l'acharnement politique.

### La traque d'un homme d'affaires influent

Bertin Sow Agba, autrefois un homme d'affaires prospère au Togo, a vu sa vie basculer lorsqu'il a été accusé dans une scabreuse affaire d'escroquerie internationale.

Après avoir été emprisonné, il a finalement trouvé refuge en Afrique du Sud, où il a vécu jusqu'à sa mort. Les circonstances de son décès restent floues, avec des suspicions d'empoisonnement qui n'ont fait qu'intensifier les tensions autour de sa personne et de son héritage.

### L'acharnement post-mortem

Le 28 juillet 2023, les obsèques de Bertin Sow Agba ont eu lieu à Accra, au Ghana. Cependant, la saga ne s'est pas arrêtée là. La semaine dernière, sa veuve, son fils, son beau-frère, et deux autres membres de sa famille ont été arrêtés à leur arrivée à Lomé, où ils étaient venus pour les cérémonies de deuil. L'arrestation de ces proches a été décrite par le confrère journaliste togolais (exilé)

Ferdinand Ayité comme un acte de terreur supplémentaire de la part du régime togolais, dirigé par Faure Gnassingbé.

### Les conditions de l'arrestation

Les circonstances de leur arrestation rappellent tristement les méthodes répressives du pouvoir togolais. Emmenés vers une destination inconnue, les proches de Bertin Sow Agba ont été retrouvés après d'intenses recherches au Service Central de Recherches et d'Investigation Criminelle (SCRIC). D'après nos informations, le procureur de la République n'était même pas informé de leur détention. Il apparaît donc clairement que cette opération a été orchestrée sans aucune base légale apparente.



### Les motifs de l'arrestation

Pourquoi s'en prendre ainsi à une veuve et à sa famille endeuillée ? Les raisons derrière cette arrestation semblent multiples. D'une part, il pourrait s'agir de continuer à faire peser une menace sur ceux qui étaient proches de Bertin Sow Agba, même après sa mort. D'autre part, certains suggèrent que le régime pourrait tenter de mettre la main sur la fortune laissée par l'homme



d'affaires. En effet, les avocats de Madame Agba n'ont pas été autorisés à voir leur cliente, ni même à connaître les motifs exacts de son arrestation, ce qui laisse place à toutes sortes de spéculations.

La question qui se pose maintenant est de savoir jusqu'où ira cette répression et quelles seront les conséquences pour les proches de Bertin Sow Agba. Wait and see !

Yvette SOSSOU

# Joachim AGBETIM et son émission suspendus pour 3 mois après avoir reçu François Boko en direct

Le 26 juillet dernier, le Journaliste animateur de l'émission "Auditeur Actualité", sur la radio Victoire FM à Lomé a répondu à une convocation de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC). Cette convocation est intervenue après qu'il a reçu Me François BOKO, ancien ministre de l'intérieur et membre fondateur du mouvement Freedom Togo.

En effet, le 25 juillet 2024, Me François BOKO, a été l'invité en direct dans l'émission "Auditeur-Actualité" de Joachim AGBETIM de 07h30 à 08h20. Au menu des échanges, les sujets

relatifs à la création de FREEDOM TOGO-MOUVEMENT DE LIBÉRATION NATIONALE, la gouvernance et la sécurité du pays qui fait l'actualité ces derniers temps avec les attaques terroristes dans le Nord faisant une dizaine de morts de nos soldats ainsi que des blessés.

Dans son intervention, le ministre BOKO a tenu des propos que la HAAC a assimilés aux mensonges et à l'incitation à l'insurrection sur la situation sécuritaire dans notre pays. La HAAC reproche aussi que les propos de l'ancien ministre font "croire aux populations que rien



n'est entrepris par les autorités togolaises pour assurer leur protection et celle de leurs biens". Elle ajoute que l'intervention de Me BOKO est une manipulation des

consciences aussi bien des populations que des Forces de Défense et de Sécurité.

Pour le journaliste Joachim AGBETIM, il est accusé de violation des règles

déontologiques pour n'avoir pas pu canaliser son invité.

A l'audition, Joachim AGBETIM est assisté par le directeur de la Radio Victoire FM ainsi que des représentants des organisations professionnelles des journalistes telles que l'OTM, le CONAPP et l'URATEL.

Après en avoir délibéré, la HAAC a décidé de la suspension de Joachim AGBETIM et de son émission «Auditeur Actualité» pour 3 mois.

Nous souhaitons du courage au confrère qui ne faisait que son travail.

Jacques





LANCÉMENT DE TOGO FREEDOM - MLN (Mouvement National de Libération)

## Communiqué de Freedom Togo-MLN





LANCÉMENT DE TOGO FREEDOM - MLN (Mouvement National de Libération)

Freedom Togo-Mouvement de libération nationale (MLN), apprend avec stupéfaction et indignation la décision N°24/HAAC/24/P du 26 juillet 2024 par laquelle la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), inflige 3 mois de suspension à l'émission « Auditeur-Actualité » et à son animateur, pour avoir invité à l'antenne Maître François Boko, vice-président de Freedom Togo-MLN. Il est à relever au passage que la HAAC est une institution de régulation non indépendante, totalement inféodée au régime de Monsieur Faure Gnassingbé et dont les membres sont en fin de mandat depuis le 9 juin 2021.

Freedom Togo-MLN condamne fermement cette décision inique et liberticide, attentatoire à la liberté de presse et d'expression et apporte tout son soutien à la Radio Victoire FM et à son Rédacteur en chef Monsieur Joachim AGBETIM. Aussi Freedom Togo-MLN en appelle à la vigilance des organisations de défense et de protection des journalistes et des médias sur le cas du Togo.

Les motifs avancés pour justifier cette décision scandaleuse sont juridiquement et factuellement sans fondement. Ils sont destinés à dédouaner les autorités togolaises, en particulier Monsieur Faure Gnassingbé incapable d'assurer la sécurité des Togolais, ainsi que l'intégrité du territoire national en mettant en place un dispositif opérationnel efficace et efficient pour faire face à la menace et au péril djihadiste.

Faut-il le rappeler, les choix diplomatiques, politiques et opérationnels hasardeux de Monsieur Faure Gnassingbé, ont contribué à conforter cette menace djihadiste.

Freedom Togo-MLN déplore le fait que le régime de Faure Gnassingbé confond à dessein, pour se défaire, la dénonciation de ses « errements diplomatiques et l'amateurisme de ses choix politiques et opérationnels » avec une prétendue opération de déstabilisation.

Freedom Togo-MLN rejette catégoriquement cette accusation fantaisiste et fallacieuse destinée à faire diversion et empêcher un débat républicain sur la sécurité de notre pays.

Pour Freedom Togo-MLN, cette confusion orchestrée à dessein est destinée à intimider les journalistes, à museler la liberté d'expression et à masquer l'incapacité des autorités togolaises à garantir l'intégrité territoriale en particulier dans l'extrême Nord du Togo, à assurer la sécurité de nos populations et celle de nos soldats constamment mis en danger par un dispositif militaire inopérant et sous-équipé.

Face aux errements diplomatiques, à l'amateurisme et aux insuffisances opérationnelles des autorités togolaises qui ont occasionné d'énormes pertes en vies humaines de nos populations et de nos soldats, Freedom Togo-MLN se réserve le droit d'engager des procédures judiciaires contre certains acteurs étatiques pour négligence et mise en danger de nos concitoyens ainsi que de nos forces de défense et de sécurité; ceci a entraîné de graves atteintes aux droits humains.

Freedom Togo-MLN entend, au cours de ces procédures judiciaires, caractériser les preuves des négligences, insuffisances et errements diplomatiques des auteurs présumés qui ont mis en péril notre sécurité, celle de nos populations et mis en danger la vie de nos soldats sur les théâtres d'opération dans l'extrême Nord du Togo.

Paris, le 27 juillet 2024

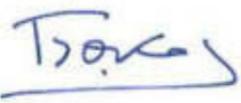
**Kofi Yamgnane**



**Jean-Sylvanus Olympio**



**François Boko**



- ✓ Restaurants, Hotels, Boutiques, Bars....
- ✓ Vente en ligne & livraison
- ✓ Comptabilité & inventaire

Kekouda gère !

Equipements kekouda



LE MEILLEUR SYSTEME DE CAISSE SUR LE MARCHÉ

+228 90566262

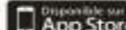
Site web: kekouda.com

Disponible sur



Google play

Disponible sur



App Store

Get it from



Microsoft





8201

Le centre d'appel fait **peau neuve** et devient **centre de contacts**

Meyé tchoin






RECENER POUR BATIR

www.otr.tg

## Revalorisation des salaires au Togo

### Le gouvernement fait des efforts

*Les conditions de vie et de travail, jadis pas trop reluisantes, des fonctionnaires togolais vont être considérablement améliorées, même si les attentes sont encore grandes. Depuis quelques années, le gouvernement a décidé de revoir à la hausse les salaires pour le bien des travailleurs.*

Les Togolais n'oublient pas le fait que, de 2007 à 2015, les salaires des agents de l'Etat ont été revus à la hausse. Ces agents vont donc avoir une augmentation de leurs salaires de 5% indexée sur la valeur indiciaire qui est passée de 873,79 à 917,48 le 1er janvier 2007. Une nouvelle augmentation des salaires de 3% indexée sur la valeur indiciaire s'est faite en 2008. La valeur indiciaire est alors passée à 945. La même année, le SMIG a connu une revalorisation et est passé à 28 000 FCFA. Et pour réduire davantage la cherté de la vie dans le pays, le gouvernement a octroyé une prime de transport de 5000 FCFA à tous les agents de l'Etat pour une période de

six (06) mois notamment du 1er août au 31 décembre 2008. Il a également procédé à l'augmentation du revenu net à travers la diminution de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP) respectivement le 1er Janvier 2009 puis le 1er janvier 2010. Par exemple, en 2008, un agent dont le revenu net taxable était de 87.000 FCFA payait un IRPP mensuel de 10.640. Mais, en 2009, pour le même revenu net taxable, il a dû payer un IRPP mensuel de 4.190 FCFA.

En 2011, une augmentation de salaire a été faite à travers l'octroi d'une prime spéciale sur salaire à tous les agents de l'Etat. Cette prime d'un coût total de 5.550.582.000



**Gilbert Bawara, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et du Dialogue Social**

FCFA sera répartie comme suit : 6 500 FCFA par mois pour les agents de la catégorie A, B et assimilés et 8500 FCFA par mois pour les agents des catégories C, D, agents permanents et assimilés.

En 2011, faut-il le rappeler, une mesure pour une nouvelle valorisation du SMIG passant de 28.000 FCFA à 35.000 FCFA a été prise par le gouvernement. Aussi, à cette même année, une prime de transport de 5000 FCFA par mois est-elle octroyée aux agents des catégories B, C, D et agents permanents et assimilés pour les six derniers mois de l'année. A cet effet, un montant de 2 405 830 000 FCFA sera débloqué par le gouvernement via le ministère de l'Economie et des Finances.

Dans le but de toujours améliorer le vécu quotidien des fonctionnaires de l'Etat, le

gouvernement ne va pas baisser les bras. Il va continuer par prendre des mesures allant dans ce sens. Ainsi en 2012, une augmentation de 10% sur salaires indexée sur la valeur indiciaire a été accordée à tous les agents de l'Etat. En 2013, environ 14 milliards de francs CFA ont été débloqués pour une indemnité forfaitaire à tous les fonctionnaires de l'Etat. Ainsi, les agents de la catégorie A ont perçu 30.000 FCFA par mois et 20.000 FCFA par mois pour ceux de la catégorie B, C, D. En 2014, en effet, les fonctionnaires ont bénéficié de 6% d'augmentation de salaires indexée sur la valeur indiciaire. Elle est passée de 1039,5 à 1101,87 avec ajout d'une différentielle pour permettre aux agents de maintenir les acquis des 20.000 et 30.000. Cette mesure est chiffrée à 14 894 484 557 FCFA. La grille salariale est aussi dé-

plafonnée à partir de cette date. La prime de 30.000 FCFA et 20.000 FCFA a été convertie en points d'indice respectivement de 290 points et 190 points à partir du 1er janvier 2015. Une nouvelle grille salariale est entrée en vigueur en juillet 2015 entraînant une augmentation de salaires d'au moins 6%.

Les fonctionnaires, en 2020, ont bénéficié de 5% d'augmentation de salaires indexée sur la valeur indiciaire. Cette valeur est donc passée de 1101,87 à 1157. Aussi le gouvernement a-t-il institué une allocation de départ à la retraite à partir du 1er janvier 2020 au profit des fonctionnaires civils et militaires. En septembre 2022, une augmentation de 10% est faite sur les salaires. Ce qui a fait que la valeur indiciaire est passée à 1272,7. Dans le même mois, une prime spéciale de transport de 10.000 francs CFA par mois est accordée aux fonctionnaires à cause de l'augmentation du prix du pétrole à la pompe.

Il convient de rappeler qu'en janvier 2023, le SMIG a été revalorisé. Il est passé de 35.000 FCFA à 52.500 FCFA.

Ces mesures démontrent que le gouvernement s'est à jamais lancé dans la dynamique de l'amélioration des conditions de vie des travailleurs au Togo. Patiemment, le meilleur va venir.

M.K

### Aliko Dangoté face à la « mafia » au Nigeria

L'homme d'affaire Nigerian Aliko Dangoté est en difficulté. Après la mise en service de sa raffinerie, en janvier, l'usine peine toujours à s'approvisionner localement en pétrole brut et cherche de nouvelles sources de livraison. Le souci est crucial : la raffinerie n'aurait encore produit qu'un peu plus de 300 000 barils par jour, contre 650 000 prévus. En plus de cela, l'autorité de régulation du secteur pétrolier a lancé une enquête concernant la mauvaise qualité du carburant produit par la raffinerie.

#### « Une mafia »

Aliko Dangote qualifie même le secteur pétrolier d'« une mafia ». L'homme d'affaires insiste sur le fait qu'elle est pire que la mafia de la drogue. Étant donné que dans le domaine de la drogue, vous avez au moins une idée de qui vous affrontez, mais dans le domaine du pétrole, vous ne savez pas, ni à l'intérieur. Il est affirmé à 100 % que cette « mafia » travaille en collaboration avec « des initiés ». « Nous sommes profondément émus et honteux de cette situation, car nous cherchons à résoudre le problème des files d'at-

tente pour le carburant depuis 1972.»

Selon Aliko Dangote, des cadres de la Compagnie nationale pétrolière du Nigeria, la NNPC, ont ouvert une usine pour fabriquer des produits pétroliers mélangés à d'autres substances chimiques au large de l'île de Malte.

Le directeur de la NNPC a dû faire paraître un communiqué mardi dernier afin de démentir en personne ces accusations. En ce qui concerne le directeur de l'Autorité de régulation, il a averti contre la possibilité d'un monopole d'Aliko Dangote sur le marché des produits raffinés.

Selon certains économistes, en cas de défaillance de la raffinerie de Dangote, il sera compliqué de persuader un Nigérian ou même un investisseur étranger de prendre à nouveau un risque de cette taille au Nigeria.

La raffinerie, d'un montant estimé à près de 20 milliards de dollars, devait garantir l'autonomie en carburant de toute l'Afrique de l'Ouest.

La Rédaction

### Taxes et impôts :

#### Début imminent du contrôle de la TPU

Le contrôle du paiement de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) des transporteurs, couramment appelée « trimestre » débutera à partir du 1er août 2024 sur toute l'étendue du territoire national.

Cette information a été communiquée au public par le Commissaire Général de l'administration fiscale, Philippe Kokou Tchodie, à travers un communiqué en date du 8 juillet 2024.

« Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance des contribuables soumis au paiement de la Taxe

Professionnelle Unique (TPU) des Transporteurs Routiers, communément appelée « trimestre », que la perception de ladite taxe au titre du deuxième trimestre 2024 se poursuit conformément aux dispositions de l'article 57 du Livre des Procédures Fiscales », a indiqué M. Tchodie.

Il invite ainsi les contribuables concernés à se conformer à leurs obligations de paiement.

« Les contrôles du paiement de ladite taxe débuteront à partir du 1er août 2024 sur toute l'étendue du territoire national », précise la note.

Il faut rappeler que la Taxe Professionnelle Unique

est définie comme un impôt synthétique qui libère le contribuable d'un ensemble de taxes, dont la TVA et l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP).

Elle concerne les personnes physiques dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur ou égal à 60 millions de FCFA, indépendamment du secteur d'activité.

Cette taxe est payée à l'OTR en quatre acomptes tout au long de l'année, calculée sur une base forfaitaire déterminée par l'administration fiscale en fonction du chiffre d'affaires estimé.

Source:afreepress.net

# Quand les défaillances de la justice togolaise mettent à mal le vivre-ensemble

«L'institution judiciaire va très mal au Togo. Rendre la justice est devenue une vente aux enchères. C'est le plus puissant qui l'emporte. Des auxiliaires de justice jusque dans les hautes sphères, la corruption a pénétré tous les services de cette administration. C'est en substance ce que disait en décembre dernier le président de la Cour suprême et président du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM), sa deuxième sortie sur le sujet – quelque peu curieuse vu son statut – en moins de deux ans. Alors, si les plus hautes autorités judiciaires dénoncent cette situation, pourquoi n'observe-t-on aucune amélioration depuis tant années? Peut-être faut-il chercher du côté de la gouvernance même du pays.» (Nathaniel Olympio, en janvier 2024)

«Main basse sur la succession de Djobo Boukari,» ainsi titrait le bi-hebdomadaire togolais «Le Correcteur» dans sa parution du 17 juillet 2024. À première vue on croirait à des brigands qui se seraient emparés par la force des biens des héritiers de l'illustre défunt. Mais nous sommes bien au Togo et nous avons ici affaire à un soi-disant auxiliaire de justice, un notaire, ou plutôt un notaire, dans le cas d'espèce. Madame la Notaire D'Almeida-Ahadji, puisque c'est d'elle qu'il s'agit, aurait bradé tous les biens des héritiers sans leur accord et encaissé toutes les liquidités de la succession à son profit. Ce n'est pas l'affaire D'Almeida qui nous intéresse ici, mais nous voudrions prendre ce très mauvais exemple pour introduire la litanie de nombreuses

défaillances de la justice togolaise à scandales.

Le pouvoir politique togolais aurait quelque chose à voir dans le dysfonctionnement de la justice de notre pays. Quand l'administration affecte, par exemple, un magistrat dans une localité à qui on ne met à la disposition qu'un bureau vide, qu'il doit lui-même équiper avant de pouvoir commencer à travailler, quand un avocat de la localité aide le magistrat à s'équiper, ce qui se passe souvent, les relations entre l'avocat et le magistrat prennent un coup de point de vue professionnel. C'est la porte ouverte au favoritisme et à des jugements biaisés, le magistrat se sentant quelque part redevable envers l'avocat. Ici, c'est donc l'Etat qui refuse de mettre les moyens qu'il faut à la disposition des professionnels de la justice pour pouvoir exercer leur métier comme ils l'ont appris. Il y a aussi les problèmes de pots de vin pour corrompre les juges ou les avocats pour qu'ils regardent ailleurs au moment de dire le droit et la vérité. N'oublions pas que nous sommes au Togo dans un pays où justement l'Etat de droit est dans un Etat bancal. C'est pourquoi il n'est pas rare qu'une affaire de terrain qui oppose, par exemple, un commis haut placé dans un ministère, ou un officier de l'armée, à un citoyen ordinaire, se termine souvent à l'avantage du plus fort, si l'affaire n'est pas carrément politisée pour jeter le malheureux, qui devrait avoir raison si le droit avait vraiment prévalu, en prison.

En dehors de ces cas où le citoyen

est le plus souvent victime de cette justice togolaise manipulée et instrumentalisée depuis le haut lieu, il existe, comme dans tous les pays où règne la dictature, la politisation de la justice et donc des juges. Les citoyens qui ont la malchance d'avoir des pépins à caractère politique n'ont, la plupart du temps, aucune chance de s'en sortir. Et la situation des prisonniers politiques qui crouissent depuis plusieurs années et qu'on refuse de libérer nous donne un exemple où la justice est instrumentalisée par le pouvoir politique. La plupart de ces détenus sont en prison sans jugement et les juges sont incapables de dire le droit en libérant ceux qu'il faut libérer et juger ceux dont les dossiers l'exigent. Et ce n'est pas exagéré si certains appellent cette justice, une justice aux ordres. Un pays, comme le Togo, où les juges ont peur de dire le droit, surtout concernant les prisonniers politiques, par crainte d'être à leur tour persécutés, est un pays où personne n'est en sécurité, la vraie justice étant mise entre parenthèses par le prince. La justice qui devrait être le refuge de la veuve et de l'orphelin, dans les pays où l'Etat de droit est une réalité, est devenue au Togo un moyen de soumission et de réduction au silence des adversaires, et surtout des adversaires politiques, par les plus forts. Persécuté et lésé par les puissants, le citoyen est abandonné et livré à l'insécurité la plus totale.

L'affaire Monique d'Almeida-Ahadji, où la notaire, au lieu d'aider les orphelins de Djobo Boukari à gérer leurs biens, les aurait

tout simplement spoliés, ne serait malheureusement pas un cas isolé au Togo. Certains de nos auxiliaires de justice, -pas tous, heureusement!-, avocats, huissiers ou notaires, croient profiter de leur profession pour rapidement s'enrichir au détriment des intérêts des citoyens qu'ils ont pourtant prêté serment de représenter selon les règles juridiques. Il n'est pas rare que bon nombre de ces professionnels dérivés de la justice défraient de temps en temps la chronique par des scandales liés à des détournements de biens qu'ils devraient administrer pour leurs clients. Et la conséquence logique est le dessaisissement régulier des dossiers pour indécatesse, pour les confier à d'autres. En dehors du fait que de tels comportements risquent de salir l'image de la justice aux yeux des citoyens, si ce n'est pas déjà le cas, cette escroquerie d'un autre genre pourrait amener certaines personnes ainsi lésées dans leurs droits, que ce soit par des auxiliaires ou par des décisions iniques de justice, à recourir à des moyens pas très catholiques pour se faire eux-mêmes justice.

Depuis environ deux semaines, une vidéo circule sur la messagerie whatsapp, où il est question d'un Monsieur Kombaté qui aurait été expulsé manu-militari, le 12 juillet 2024, de sa maison à Lomé, maison qu'il habiterait depuis 13 ans, avant d'être réintégré grâce aux efforts de sa communauté d'origine. Un huissier, accompagné de gendarmes et de gros bras, comme ils le disent dans la vidéo, se seraient présentés et auraient obligé leur victime du

jour à quitter sa maison. Des murs furent précipitamment érigés pour barricader les entrées. La commune et le commissariat du quartier, où Monsieur Kombaté voulait en savoir plus, ne seraient au courant de rien. Voilà un cas typique où un auxiliaire de justice, en l'occurrence, un huissier, a agi de façon peu professionnelle. Y avait-il une décision de justice en bonne et due forme? Même si c'était le cas, quelle devrait être la procédure habituelle qui respecterait les droits de Monsieur Kombaté? Il a été expulsé de force, sa communauté l'a fait réintégrer sa maison de force. Quelle sera la suite? Irons-nous d'escalade en escalade à cause de l'incapacité de la justice à dire le droit? Au Togo, au sein de la justice en général, des auxiliaires aux juges eux-mêmes, devrait régner un peu plus de professionnalisme et d'intégrité pour que cessent les abus de toutes sortes, dont sont victimes les justiciables. Autrement, les défaillances de la justice togolaise pourraient avoir pour conséquence que des citoyens poussés à bout, essayaient de résoudre leurs problèmes eux-mêmes. Ce serait alors la loi de la jungle avec des conséquences incalculables.

L'incapacité de la justice à dire le droit a poussé bon nombre de compatriotes et d'associations à recourir à la Haute Cour de Justice de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) où ils ont gagné leur procès que malheureusement l'Etat togolais refuse d'exécuter.

**Samari Tchadjobo  
Allemande**

# Les élections américaines sous l'ombre de la tentative meurtrière contre Trump

**La tentative d'assassinat contre l'ancien président américain et actuel candidat à la présidentielle Donald Trump alors qu'il s'adressait à une foule à Butler, en Pennsylvanie, samedi 13 juillet, a profondément ébranlé les États-Unis et devrait tout définir jusqu'aux élections du 5 novembre, qui constituent les élections les plus cruciales de l'histoire de l'humanité et concernent chaque habitant de la planète.**

Cette tentative d'assassinat, la première depuis celle de l'ancien président républicain Ronald Reagan en 1981, marque un nouveau chapitre dans la sombre histoire de la violence politique aux États-Unis. Après tout, l'histoire des États-Unis est marquée par l'assassinat de quatre présidents au cours de leur mandat.

Plus précisément, le président Abraham Lincoln a été assassiné en 1865 dans sa galerie du Ford théâtre de Washington par un acteur, John Wilkes Booth. Le deuxième

président assassiné fut James Garfield, 20e président des États-Unis, décédé après avoir été attaqué le 2 juillet 1881 dans une gare de Washington par Charles Guiteau, un avocat qui cherchait désespérément un emploi de fonctionnaire d'Etat. William McKinley, 25e président des États-Unis, alors qu'il recevait des dignitaires à l'Exposition panaméricaine de Buffalo le 6 septembre 1901, fut blessé par un anarchiste qui tira plusieurs balles. Il décède quelques jours plus tard des suites de ses blessures.



**Kaderinis Isidoros**

Enfin, dans l'histoire plus récente, beaucoup se souviennent du 22 novembre 1963, lorsque John Fitzgerald Kennedy, JFK, fut assassiné à Dallas. Ce jour-là, vers 12h30, alors que la limousine présidentielle traversait la foule rassemblée dans les rues de Dallas, des coups de feu retentirent. John Fitzgerald Kennedy s'est immédiatement effondré, avec sa femme Jackie à ses côtés. Puis le décès du 35ème président américain a été confirmé à 13 heures à l'hôpital.

L'attentat est donc un événement qui va sans aucun doute entraîner des changements dans les développements politiques de la période préélectorale déjà mouvementée. Une période qui a déjà connu quarante vagues après et l'apparition autodestructrice de Joe Biden dans le débat, qui a soulevé de sérieuses questions sur son âge, sa clarté intellectuelle, mais aussi sur sa capacité à mener une campagne électorale dynamique, et qui a finalement conduit à sa démission de la candidature aux prochaines élections présidentielles.

Le fait de prendre pour cible l'ancien président lors d'un rassemblement quelques jours seulement avant l'acceptation de l'investiture par la Convention nationale républicaine à Milwaukee qui a été réalisé du 15 au 18 juillet est une attaque contre la démocratie et le droit de chaque citoyen américain de choisir ses dirigeants. La violence qui infecte et affecte la vie politique américaine est clairement antithétique à la démocratie.

Le 31 août 2023, le journaliste combattant et ancien animateur de Fox News, Tucker Carlson, estimait que Donald Trump pourrait être assassiné après que les cam-

pagne de destitution, les accusations et les diffamations n'aient pas entamé de manière décisive sa popularité.

L'agresseur impitoyable Thomas Matthew Crooks, âgé de 20 ans et impitoyable parce que ses tirs ont tué au moins un citoyen américain et en a grièvement blessé deux autres, dont un très grièvement, était membre de l'organisation internationale d'extrême gauche «ANTIFA» et un partisan extrême de Joe Biden et les démocrates. Il avait même fait don de 15 dollars à un comité d'action politique qui collectait des fonds pour les politiciens démocrates.

Dependant, il s'était également inscrit auprès des Républicains (ou du moins «apparaissait» comme un enregistrement «pratique») afin de pouvoir assister au discours de Trump et pouvoir s'approcher suffisamment pour tirer ses coups meurtriers.

La République américaine a subi ces dernières années les interventions les plus brutales de «l'État profond», c'est-à-dire du complexe militaro-industriel et des services de sécurité et de renseignement. Cette période est la plus dangereuse de l'histoire des États-Unis, car «l'État profond», ses agents politiques et ses médias complices ont diabolisé l'ancien président, ne se souciant pas du fait qu'ils divisaient ainsi la société américaine et cultivaient le climat propice à la tentative d'assassinat de Trump.

Ainsi, de nombreux citoyens américains sont devenus accros à la haine de Trump, puisque chaque jour les médias complices propageaient avec d'innombrables vulgarités que l'ancien président était un «traître dégoûtant», un «agent russe», un «nouveau Hitler» ou un «psychopathe tyran». Les médias empêtrés dans «l'État profond» qui ne donnent aucune raison, ne sont pas contrôlés, mais ils disposent d'énormes pouvoirs pour détruire les droits et libertés du peuple américain tels que définis par la Constitution.

Et aujourd'hui, nous voyons à nouveau des médias complices, pour éviter une possible héroïsation de Trump, se précipiter pour déconstruire complètement la réalité de la tentative d'assassinat politique, répandre avec des tactiques de désinformation des rumeurs selon lesquelles le quasi-assassin n'avait aucune activité politique ni aucune idéologie extrémiste, mais il avait simplement des problèmes psychologiques.

L'ancien président spécifique est donc considéré comme une personnalité in-

dépendante qui n'est pas influencée par ce qu'on appelle «l'État profond» et est inspiré par une mentalité politique patriotique. Donald Trump est pro-américain, anti-gouvernement mondial et favorable à la fin de la guerre en Ukraine, dont la poursuite présente un risque très sérieux de guerre nucléaire et donc de destruction totale de l'humanité. Trump est le deuxième leader de anti-woke agenda après le Premier ministre slovaque, Robert Fico, qu'ils ont tenté d'assassiner en deux mois, et alors que Trump se présente de manière dynamique à la présidence des États-Unis.

Un woke agenda qui veut abolir les religions, les nations, l'institution de la famille, les genres et les relations traditionnelles et en général toute valeur traditionnelle qui existe depuis l'époque où les gens ont commencé à se percevoir consciemment. Un woke agenda qui veut créer des États qui seront habités par des foules sans conscience et identité nationales, donc des populations qui pourront être facilement gérées et contrôlées par les dirigeants de la planète.

La classe internationaliste qui a imposé cet woke agenda à travers les médias, l'éducation et tous les codes pénaux et civils nationaux considère comme des «voiles rouges» les dirigeants qui réagissent vigoureusement et résistent et les a mis dans sa ligne de mire.

La tentative d'assassinat de Donald Trump pourrait donc le propulser vers une victoire écrasante aux élections de novembre, car son image de combattant constamment attaqué par ses ennemis sera désormais encore plus profondément ancrée en conjonction avec une certaine vague de sympathie. Après tout, la perspective de sa victoire était déjà ancrée dans tous les esprits, mais ce qui pourrait changer désormais, c'est son ampleur potentielle.

En conclusion, je voudrais souligner que le peuple américain devra lutter avec acharnement et beaucoup de persévérance pour se libérer de «l'État profond» féodal. «Lutte!» telle était la phrase de Donald Trump, ensanglanté et frappé à l'oreille droite, quelques secondes après sa tentative d'assassinat, levant simultanément le poing en l'air, encourageant la grande foule de ses partisans et créant finalement une image emblématique qui restera dans l'histoire.

**Kaderinis Isidoros, journaliste, romancier et poète grec**

**COMMUNIQUE DE L'OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES**

N°021/2024/OTR/CG/CI/DCCF

**NUMERO UNIQUE PARCELLAIRE (NUP)**

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance des partenaires et des usagers que dans le cadre des réformes visant à simplifier et à moderniser les procédures foncières, il est créé, à compter du **1<sup>er</sup> août 2024**, un identifiant unique parcellaire, dénommé Numéro Unique Parcellaire (NUP). Ce numéro sera utilisé pour désigner et identifier les parcelles de terrain sur toute l'étendue du territoire national.

**Il doit obligatoirement figurer dans tout document portant sur un immeuble.**

Le format complet et les modalités de gestion de ce numéro seront vulgarisés au moment opportun.

Le Commissaire Général remercie tous les partenaires et compte sur la collaboration de tous pour la réussite des réformes.

Fait à Lomé, le 26 juillet 2024

*Philippe Koko B. TCHADJO*

**Le Commissaire Général p.i.**

41, Rue des Impôts - 02 B.P. : 20823 Lomé - TOGO  
Tél. : +228 22 33 14 00  
Email : otr@otr.tg

FEDERER POUR BATIR  
www.otr.tg

## Les Jeux Olympiques de Paris : Le championnat de la russophobie

*Les Jeux Olympiques de Paris ont débuté ce 26 juillet 2024 pour le plus grand bonheur des amateurs du sport de tous horizons qui préfèrent, à juste titre et pour ne pas gâcher l'ambiance de fête, fermer les yeux sur les scandales et le chaos sans précédent accompagnant la période de préparation de l'ouverture des actuels jeux et de les ignorer en se concentrant sur les compétitions sportives qui se tiendront dans la capitale française jusqu'au dimanche du 11 août 2024.*

En laissant les fans de sport savourer le retour de l'événement qu'ils attendaient depuis trois ans, je ne peux, toutefois, ne pas me tourner vers ceux qui ont tendance à préférer la vision de l'ensemble des processus qui se déroulent dans l'époque que nous vivons, au lieu de se contenter de la consommation insoucieuse et agréable de ce qui leur est servi sur un plateau, sans examiner la qualité et la propriété de la table sur laquelle ce dernier est posé.

Je préfère laisser les autres commenter les graves dérives qui sont devenues une normalité durant les préparatifs des JO de Paris et dire quelques mots sur un autre aspect de l'événement qui sera lourd de conséquences : l'excès de la russophobie qui est devenue un synonyme de la compétition olympique de ce jour.

### Les réalités du CIO

En 1925, lors du Congrès olympique qui s'est tenu à Prague, Pierre de Coubertin, le père-fondateur des Jeux Olympiques (JO) contemporains, a déclaré concernant les JO : « Tous les peuples y doivent être admis sans discussion, de même que tous les sports y doivent être traités sur un pied d'égalité sans souci des fluctuations ou des caprices de l'opinion ».

Le grand principe fondateur des Jeux Olympiques sur la participation inconditionnelle de tous les peuples dans l'événement, le principe sans lequel l'existence même de cette grande initiative sportive perd son sens – ce principe est non seulement bafoué, mais tout simplement méprisé par l'actuel Comité international olympique (CIO) qui a totalement oublié le rôle qui est le sien.

Quelle est la réelle raison de la mutation malsaine que le CIO a subie ? La réponse est simple. Aujourd'hui, ce Comité est totalement dominé par les lobbies des puissances occidentales qui l'ont transformé en simple exécutant de la volonté politique de ses commanditaires, en pervertissant le plus grand événement sportif international, sain autre fois, en une simple tribune de leur propagande.

La domination occidentale des JO via le CIO par le bloc Occidental n'est guère une supposition, mais un fait concret : sur les 206 pays-participants aux JO, seules 106 personnes constituent le Comité Olympique, dont 54 – la majorité – sont les représentants des intérêts de l'Occident collectif, dont l'ensemble des populations est inférieur à 20% de la population mondiale. En ce qui concerne la Fédération de Russie, la Chine, l'intégralité du continent africain et l'intégralité de l'Amérique latine – tous ces pays et continents qui constituent la majorité écrasante de la population de la terre n'est représentée que par 32 membres, soit moins de 1/3 des voix de votes.

### CIO et ses dérives russophobes

Dès le début de l'initiative militaire de Moscou contre les intérêts du bloc de l'OTAN sur le territoire ukrainien, les décideurs occidentaux ont ordonné au CIO d'entreprendre une série de répressions à l'encontre de la Fédération de Russie, ce qui a été promptement réalisé et mis en avant en tant qu'un des éléments dans le cadre du grand tableau de la propagande déclenchée par le camp « atlantiste » contre son adversaire politico-militaire russe.

Le Comité « international » olympique a réprimé non seulement le droit souverain des sportifs russes de concourir sous leur drapeau national, mais en plus les a autorisés à participer dans les JO uniquement en tant qu'athlètes neutres, sans représenter leur pays.

En tant que condition supplémentaire additionnelle, le non-soutien de l'opération militaire russe, soit la non-opposition à la politique du bloc de l'OTAN a été requise auprès de chaque participant potentiel originaire de la Russie. Tous ceux qui ont refusé de se plier à chacune des conditions politiques exposées ont été interdits de facto à participer aux JO. Quasi l'intégralité des sportifs de l'équipe olympique russes, dont un grand nombre déjà

médailleurs olympiques, a refusé personnellement de participer à ce championnat de la russophobie orchestré par des puissances-enemies. Seules 15 sur plus de 200 athlètes prendront part dans les JO de Paris sous une bannière neutre.

De ce fait, il est à souligner que l'intégralité des résultats des JO de Paris 2024 seront complètement faussés suite à l'absence d'un grand nombre d'athlètes qui auraient eu d'énormes chances de recevoir de nouvelles médailles. Les médailles seront donc attribuées à des compétiteurs plus faibles – l'ensemble de l'événement ne devient qu'une triche légalisée à l'examen.

Sans entrer dans les détails de la guerre en Ukraine qui est un autre sujet et dont la réalité est très éloignée des narratifs mensongers propagés par le bloc politico-militaire occidental, cela étant et quoi qu'il en soit, en mettant des parallèles on ne peut ne pas constater que l'histoire ne se souvient pas de l'exclusion des athlètes américains, notamment lors des jeux olympiques d'Athènes en 2004, après que leur pays d'origine ait perpétré un gigantesque massacre des populations et des crimes contre l'humanité lors de l'invasion et la destruction de l'Irak en 2003. Ni des athlètes anglais et français lors des JO de Londres en 2012, à la suite de la destruction en 2011 de la Lybie et de l'avenir de son peuple perpétré par la France et le Royaume-Uni au premier lieu à la demande de leur tuteur outre-Atlantique.

De même pour les athlètes d'Israël : ils n'ont pas eu le moindre dérangement de la part du CIO à la suite de l'action de leur pays vis-à-vis de Gaza et dont je vais revenir plus loin sur la situation de l'équipe olympique hébreu dans le cadre des JO de Paris.

Aujourd'hui, la guerre en Ukraine dorénavant perdue par le bloc Occidental face à la Fédération de Russie, ce dernier observant l'agonie de sa créature qui est le régime de Kiev, pousse le CIO à la bassesse d'une revanche d'impuissance qui s'est traduite par une répression supplémentaire : l'interdiction pure et simple aux sportifs russes admis sous bannière neutre aux JO de Paris de participer à la parade sur la Seine avec les autres délégations lors de la cérémonie d'ouverture.

Etant donné qu'il s'agit de sportifs en tant que personnes physiques qui se sont déjà pliés à des conditions discriminatoires du CIO à l'encontre de leur pays, l'interdiction de leur participation à la cérémonie d'ouverture ne peut en aucun cas être traitée judiciairement autrement que sous l'angle la discrimination par une personne morale vis-à-vis de personnes physiques à la base de leur origine. J'aimerais rappeler aux responsables (irresponsables, pour être plus précis) concernés du prétendu pays du respect des droits : ce méfait constitue une grave violation directe, assumée et affichée de la Loi 225-1 de la Section 1 « Des discriminations » du Chapitre V « Des atteintes à la dignité de la personne » du Livre II « Des crimes et délits contre les personnes » du Code pénal de la République Française.

La flagrance de ces constats est plus que parlante et le monde non Occidental en tire ses conclusions propres et prend ses dispositions dans la construction du monde de demain.

### Les JO et la dégénérescence morale de la classe politique française

Sans avoir à citer l'intégralité des dérives immorales de la quasi-totalité des représentants de l'actuelle classe politique française, arrêtons-nous sur un échantillon tout à fait représentatif de ce dernier, qui est madame Anne Hidalgo, la mairesse de la ville de Paris.

En surfant sur la vague de la propagande étatique russophobe, afin de gagner des points politiques auprès de la masse électorale formatée et endoctrinée par des mass-médias, c'est déjà début avril 2024 que cette dame a fait connaître sa position russophobe vis-à-vis des futurs JO : « Je veux dire aux athlètes russes et biélorusses qu'ils ne sont pas les bienvenus à Paris ».

Enfin, il se peut que je me trompe sur

les penchants russophobes de la mairesse Anne Hidalgo et qu'elle ne produit ce type d'immenses déclarations que juste pour détourner l'attention des habitants des graves problèmes de la ville, que cette dame, aussi étonnant que cela puisse paraître, est sensée administrer.

En ne parlant que des soucis municipaux les plus inoffensifs et en ne mentionnant même pas la célèbre invasion des punaises dans les lits des Parisiens, il ne serait pas de refus que quelqu'un de l'entourage politique de cette personne lui rappelle que, notamment, la population des rats-porteurs de maladies contagieuses au sein de sa commune est aujourd'hui largement supérieure au nombre même des habitants. Qu'on lui rappelle également qu'il est impossible de marcher sur ses trottoirs sans mettre les pieds, l'un après l'autre, dans les excréments des chiens qui, depuis longtemps, sont devenus l'une des attractions touristiques les plus remarquées de la ville de Paris.

Au lieu de jouer à la grande politicienne soucieuse de la victoire de la prétendue lumière face à l'obscurité, madame Hidalgo devrait plutôt s'occuper de son travail pour lequel elle perçoit un salaire tout à fait confortable payé par les contribuables : nettoyer les trottoirs des excréments.

Pour ma part, j'aimerais lui rappeler un autre fait la concernant. Madame Anne Hidalgo ou, plus exactement, Ana Maria Hidalgo Aleu, étant citoyenne du Royaume d'Espagne, connaît très mal non seulement son histoire, mais l'histoire tout court.

Notamment, durant les Jeux Olympiques de Berlin qui se sont tenus en 1936, sous le IIIème Reich, même un personnage comme Adolf Hitler ne s'est jamais permis de prononcer un seul mot désobligeant ou discriminatoire vis-à-vis de ne serait-ce qu'un seul athlète d'un des pays-participants aux JO. Et ceci malgré sa détestation personnelle viscérale et sa considération d'un grand nombre d'entre eux en tant que sous-hommes et animaux à éliminer.

Pendant le déroulement des jeux, Adolf Hitler a même fait passer une circulaire de l'interdiction de l'affichage et de l'application de sa politique raciale (lois raciales de Nuremberg de septembre 1935) sous peine de poursuites pénales, afin de ne pas froisser la sensibilité des étrangers inhabités aux « nouveautés » développées sous le Reich et de ne surtout pas provoquer le moindre incident international.

Il n'est également pas à négliger que le début des jeux olympiques de Berlin a eu lieu à la 3ème semaine de la guerre civile sanguinaire en Espagne – pays natal de la mairesse de Paris – dont l'Allemagne était déjà en train de prendre ses positions et dispositions en tant qu'ennemi de certains pays, dont les athlètes étaient présents aux JO à Berlin. Mais à aucun moment les sportifs étrangers n'ont aperçu la moindre hostilité de la part du pays-organisateur, même si ce dernier était une dictature sanguinaire nazie.

L'analyse comparative de la rhétorique du mois d'avril 2024 d'Ana Hidalgo, frère représentante et porte-parole de la classe politique française dans le cadre des JO de Paris, avec celle du mois d'août 1936 d'Adolf Hitler, le chancelier du IIIème Reich, ne peut que laisser perplexe, car son résultat est tout à fait en défaveur de l'actuelle occupante de l'hôtel de ville de Paris.

### La politique des « deux poids, deux mesures »

En mettant de côté l'inacceptabilité des abus commis tant par le Comité international olympique (CIO) régi par des forces occidentales que par les représentants politiques du pays-organisateur qui est la France, une autre question se pose.

Comment cela se fait qu'en face de la répression sans précédent de l'équipe olympique russe pour des raisons plus que discutables – l'équipe olympique israéliite, quant à elle, ne connaît même pas le soupçon du début de problèmes similaires sur le sol du pays des fromages ?

C'est exactement le contraire qui arrive : de même que le congrès des Etats-Unis d'Amérique a applaudi récemment debout Benjamin Nétanyahou, le Premier ministre d'Israël, les hauts représentants du pouvoir actuellement installés en France ont mis un effort tout particulier, assumé et affiché non seulement dans la protection de l'équipe olympique



que hébreu – ce qui est tout à fait normal – mais en plus et, surtout, dans la négation du grand massacre de masse de la population civile de Gaza perpétré d'une manière assumée et préméditée par les forces armées de l'état hébreu.

Ni les nombreuses résolutions de l'ONU, ni les très graves accusations de génocide à l'encontre d'Israël, ni les initiatives de la Cour Pénale Internationale (CPI) tant chérie et applaudie par l'ensemble du monde Occidental, dont la France, au moment du lancement des poursuites contre le président de la Fédération de Russie Vladimir Poutine (voir mon analyse « Le « tribunal pour l'Ukraine » ou la chasse aux sorcières à l'occidental », démontrant juridiquement l'absurdité et la totale illégalité de l'initiative de la CPI à l'encontre de V. Poutine) – aucun de ces éléments n'a créé la moindre réflexion dans le camp irresponsable de la Macronie qui pourrait mener à la modération du zèle dans le positionnement de la France en tant qu'ennemi du peuple de Gaza et, par la même occasion, de l'ensemble du monde arabo-musulman.

L'idée de l'interdiction par le ministère de l'Intérieur de l'affichage du drapeau palestinien lors du passage de la flamme olympique (à Vitry-sur-Seine) a sans doute été considérée comme très lumineuse par certains. Le fait que la Palestine soit représentée en tant qu'Etat par son équipe sportive aux Jeux olympiques de Paris 2024 n'a guère effleuré les esprits des auteurs irresponsables de cette gravissime discrimination du peuple-victime de massacre à des proportions industrielles.

De leur côté, les athlètes Russes se sont vus privés non seulement de leur droit absolu du port du drapeau national et de la participation dans l'ouverture des JO de Paris – ce qui est une totale aberration politique – mais même de l'assistance par leur propre ambassade, en cas de besoin, via le refus officiel de la délivrance de l'accès aux espaces des jeux à des représentants du corps diplomatique russe en France, ce qui est une procédure normale, pratiquement obligatoire durant la tenue de chaque JO dans le monde. Une mesure de grande discrimination jamais vue dans les 128 ans d'existence des Jeux Olympiques contemporains a été mise en place par les autorités irresponsables du pays d'accueil des JO sans la moindre réflexion derrière sur la gravité de la violation des règles régissant la diplomatie internationale.

De même, à l'opposé des excès du zèle protecteur vis-à-vis de l'équipe sportive juive, il n'est guère étonnant que les autorités françaises « responsables » n'ont pas mis en place même les moindres traces du soupçon des mesures de protection appropriées à des athlètes russes contre d'éventuelles agressions de la part d'extrémistes ultranationalistes ukrainiens, dont la France regorge aujourd'hui au même titre que le reste de l'UE.

Cela étant, en notant le haut degré de l'irresponsabilité politique et morale des autorités françaises dans le cadre de l'organisation des JO, il est, néanmoins, à souligner que les membres de l'équipe olympique israéliite ne doivent, en aucun cas, être stigmatisés et jugés responsables des actions criminelles menées par le chef de l'état et le gouvernement du pays, dont ils sont originaires. Le domaine des responsabilités des athlètes aux JO ne peut

être autre que celui du sport.

Selon mon avis personnel subjectif, les principes fondamentaux des Jeux Olympiques exprimés par Pierre de Coubertin « Tous les peuples y doivent être admis sans discussion » – ces principes sont sacrés et leur profond mépris de la part des actuels « responsables » et organisateurs des JO qu'on observe aujourd'hui est un véritable crime vis-à-vis de l'institution. Un crime lourd de conséquences qui ne se limiteront certainement pas qu'à la grave détérioration de l'image de l'événement dans le monde.

### JO de Paris – une pierre de plus à l'édifice de l'effondrement de l'Occident

Dans les décennies du passé, la politique étrangère de l'Occident Collectif vis-à-vis du reste du monde était grandement guidée par des principes ayant pour réel objectif final la mise en place des rapports « gagnant-perdant » en sa faveur.

Cela étant, la vraie nature des rapports instaurés était soigneusement dissimulée à l'aide de toute une panoplie d'outils de pression que l'hégémonie économique-militaire occidentale a procuré à sa classe politique qui était, en sa grande partie, porteuse des aptitudes et compétences professionnelles de haut niveau dans son action du développement et de la consolidation de la domination.

Aujourd'hui, l'hégémonie de l'Occident sur le monde qui a perduré depuis le 15ème siècle s'approche de son terme. Et ceci d'une manière indéniable et irrévocable.

La situation du camp Occidental est grandement aggravée par la tendance généralisée du grand remplacement des élites politiques porteuses des capacités de vision à long terme et des compétences permettant de le réaliser sur le terrain par celles des activistes-arrivistes. Activistes, dont la plupart sont dépourvus tant de l'aptitude pour les postes occupés, que des compétences et de la capacité de vision à long terme qui sont les trois conditions sine qua non pour mener les états ailleurs que dans le précipice de la récession et de la décadence.

Les Jeux Olympique que nous vivons aujourd'hui ne sont qu'une scène de plus, parmi tant d'autres qui ont eu lieu ces dernières années, sur laquelle la classe politique actuellement au pouvoir en France, étant tout à fait représentative de l'ensemble de la classe politique du monde Occidental, commet une erreur fatale vis-à-vis de la volonté de la perdurance de l'hégémonie mondiale du camp qu'il représente, en exposant d'une manière ouverte et assumée leur modus operandi qui consiste à l'application des doubles standards, de la politique « deux poids, deux mesures ».

Tel abus ouvert et démesuré de la position de force occidentale qui marche à grand pas vers son annihilation ne fait que creuser d'avantage le précipice idéologique entre l'Occident collectif et le reste de l'humanité qui tolère de moins en moins les dérives immorales à répétition de ceux qui se positionnent en maîtres. Maîtres, à qui il ne reste plus grand chose du passé florissant, hormis les démesurées ambitions.

**Oleg Nesterenko, professeur auprès des écoles de commerce de Paris**



## Abonne-toi via TMoney et tente de gagner plein de cadeaux

**\*145\*434#**



1- 000000



**La Fibre** 📞 **888 | 119**

Promo valable jusqu'au 7 Juillet 2024  
Règlement du jeu consultable sur le site web [Togocom.tg](http://Togocom.tg)

[togocom.tg](http://togocom.tg)     

**Avancer. Pour vous. Pour tous.**



RÉCÉPISSÉ: N°001 / 19 / 07 / 98 / HAAC

ADRESSE: 17 RUE DES NOIX,  
TOKOIN DOUMASSESE, CONTACTS: 90 19 66 68  
99 47 73 75

**DIRECTEUR  
FONDATEUR**

Apollinaire  
MEWENEMESSE

**COMITÉ DE RÉDACTION**

MÈWÈ,KAO VICTOIRE; ; ARRIS ALEXANDRE,  
Jaques, ASSÉYÉ, M.K.

**DISTRIBUTION** A. Moïse 90 70 98 17

**SECRÉTARIAT  
PUBLICITE**

Célestine Bamazi

**TECHNICIEN  
NUMERIQUE**

Stéphane GAWU

**Mise en page**

Franck Y. AHONGAN  
Tél : 93 07 28 66

Imprimerie Sans Dieu, Rien